



Règlement du jeu « CORSICA XPLOER »

Article 1 – Principe général

L'association Sens Corsica domicilié à l'adresse Rue des 7 chapelles immeuble le Lavezzi 20000 Ajaccio organise du 1er au 3 avril 2022 le jeu Corsica Xplorer dans la région d' Ajaccio Le jeu est ouvert à toute personne majeure physique domiciliée en France métropolitaine, Belgique, Suisse et Dom-Tom.

Ne peuvent participer au jeu :

-Les collaborateurs et la famille des organisateurs et membres de l'association sens Corsica ne pourront prendre part au jeu

L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant tout élément de nature à justifier qu'il remplit les conditions de participation au jeu. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier des lots.

Plusieurs étapes constitueront le jeu de la manière suivante :

- Une date limite d'inscription sous forme de casting avant le 18 mars

- les sélectionnés recevront leur roadbook à domicile avant le début du jeu qui aura lieu du 1er au 3 avril 2022
- Une liste d'attente sera créée pour permettre aux concurrents non sélectionnés de pouvoir faire la prochaine édition

Une même personne peut participer à autant de d'éditions qu'il souhaite.

La participation au jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 2 - Présentation et participation au jeu

Le jeu débutera le 1 Avril à 8h quand ils seront à l'embarquement de leur vol pour la direction d'Ajaccio) et se clôturera le 3 Avril 2022 à 18h (heure d'embarquement retour pour Marseille).

Pour participer au jeu et tenter de gagner la dotation mise en jeu, en complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter les conditions de participation suivante :

- Inscription sur le site <https://www.corsicaxplorer.com>

- régler les frais de participation à la Corsica Xplorer par carte bancaire ou virement dans les trois jours après leur préinscription;
- Les concurrents devront télécharger l'application Snapchat à fin d'être géolocalisées sur toute la durée de l'événement

Article 3 – Accès au règlement

Le règlement est disponible durant toute la période du jeu sur le site www.corsicaxplorer.com

Article 4 – Règlement des jeux

A/Règlement des points

Les classements finaux des binômes par ordre d'arrivée à la fin de journée donneront le barème de points suivant :

- 1er : 50
- 2ème : 40
- 3ème : 35
- 4ème : 28
- 5ème : 26
- 6ème : 24
- 7ème : 22
- 8ème : 20
- 9ème : 19
- 10ème : 18
- 11ème : 16
- 12ème : 15
- 13ème : 14
- 14ème : 13

-15ème : 12

-16ème : 10

MAIS ATTENTION !!!

il se pourrait que ses classements soit bouleversé grâce et à cause des épreuves quotidiennes

Il y aura donc des points bonus à remporter sur chaque épreuve mais vous pourrez aussi en perdre si vous échouez ou si vous êtes hors délai

Points BONUS (les pts seront rajoutés à la fin de journée au moment du classement final)

Points MALUS (les pts seront enlevés à la fin de journée au moment du classement final)

B/ obligation du participant

Chaque participant devra signer une décharge qui lui stipule qu'il accepte les risques et dommages qui pourraient lui être occasionner et les risques encourus.

Les épreuves seront encadrées et sécurisées par des personnes compétentes et habilitées

Chaque participant devra également prendre son assurance responsabilité civile

Article 5 – Dotations et Modalités d'attribution des lots

L'organisateur met en jeu des dotations pour cette édition

les trois premiers binôme de cette aventure seront récompensés à la suite du classement final des trois jours auquel ils auront gagné des points selon leur classement aux épreuves.

En cas d'ex-aequo,, une épreuve de mort subite sera organisée pour définir un vainqueur ou définir un classement à la fin du jeu le dernier jour

Chaque attribution de lot est individuelle et le gain ne peut en aucun cas être cédé. Les lots pour chaque session sont limités à un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse). Les gagnants ne pourront prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces ou de quelque nature que ce soit. Les bons d'achat sont de validité unique et ne donneront lieu à aucun rendu de monnaie.

L'organisateur définira la voie par laquelle le lot sera remis au gagnant. De ce fait et en cas de remise du lot par les services postaux ou par un transporteur, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de retard de délivrance du lot ou d'avarie résultant du fait des services postaux.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée pour les dommages résultant d'une erreur commise par le participant dans les coordonnées emails communiqués sur le collecteur. Les lots qui ne pourront pas être remis aux gagnants du fait d'une cause externe à l'organisateur (par exemple : erreur dans l'adresse communiquée lors de l'achat, incidents des services postaux) ne pourront pas être réclamés à l'organisateur et resteront la propriété de l'organisateur.

Article 5 - Communication sur les gagnants

Il est entendu que par l'acceptation sans réserve de ce règlement, chaque gagnant accepte que ses "nom et prénom" soient diffusés et publiés à titre informatif sur tout support physique ou numérique relatant l'organisation du jeu-concours.

A ce titre, les gagnants du jeu autorisent, à titre exclusif, l'organisateur, du seul fait de l'acceptation de leur gain, à utiliser et diffuser à des fins publicitaires et promotionnelles, leur nom et prénom, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée de trois ans à compter de la date de fin du jeu, pour toutes les communications concernant le jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage supplémentaire.

Article 6 – Données personnelles

Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par l'organisateur, qui est nécessaire à la prise en compte de leur participation.

Ces informations sont destinées à l'organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. Elles sont conservées par l'organisateur pour une durée maximale de trois (3) ans. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la réglementation en matière de données à caractère personnel, les participants disposent notamment des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces

droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : SENS CORSICA rue des 7 chapelles 20000 Ajaccio

Article 7 – Litiges

La seule participation à l'aventure implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : SENS CORSICA rue des 7 chapelles 20000 Ajaccio

**Fait à Ajaccio,
Le 18 Février 2022**